



**Procès-verbal de l'assemblée municipale  
du jeudi 10 juin 2021**

de la commune municipale de Sauge

## Assemblée municipale du jeudi 10 juin 2021 à 20 heures au Centre communal de Plagne

Président de l'assemblée	:	xx
Secrétaire de l'assemblée	:	xx
Scrutateurs	:	xx
Ayants droit	:	16 votants

Le Président, M. xx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No. 17 du 7 mai 2021.

### Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2020
2. Discuter et approuver les comptes 2020
3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
  - Aménagement de 3 places de parc à l'école de Plagne
  - Rénovation logement 2<sup>ème</sup> étage, dalles, laiterie, place de jeux école de Plagne
  - Réfection logement sous les combles école de Plagne
  - Isolation toiture, aménagement local archives
  - Révision de l'aménagement local
  - Nouvelle conduite chemin de la Scierie à La Heutte
4. Discuter et approuver le règlement du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable »
5. Divers et imprévus

M. xx précise que lors de la dernière assemblée communale il a été décidé de renoncer à l'envoi des tout-ménages et des cartes d'électeurs. Les votations se feront donc à main levée.

Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont MM. xxx qui officieront avec l'approbation des ayants droit. Nombre de votants : 16.

Nombre de personnes présentes :	17
Nombre de personnes sans droit de vote :	1
Nombre de votants :	16

<b>Procès-verbal</b>
----------------------

**1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2020**

M. xx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 décembre 2020 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 décembre 2020 avec remerciements à sa rédactrice.

**2. Discuter et approuver les comptes 2020**

*M. xxx, responsable du dicastère des finances, prend la parole :*

Seules les différences notables des fonctions, chiffres qui ressortent de la brochure, vont être commentées.

En préambule, les comptes 2020 bouclent avec un excédent de revenus du compte global de CHF 109'653.24 réparti de la manière suivante :

CHF 39'523.83 de résultat pour le compte des financements spéciaux (FS)  
CHF 70'129.41 de résultat pour le compte général

Revenons en détail sur chaque fonction :

➤ **0 Administration générale**

- Adaptation de la provision pour le solde de vacances et d'heures supplémentaires
- Honoraires de Data Consulting pour la formation du personnel
- Dédommagement au canton pour les réévaluations officielles
- Dissolution de la provision de CHF 125'000 constituée lors de la fusion

➤ **1 Sécurité publique**

- Quote-part pour le syndicat OPRV nettement moins élevée (très peu d'interventions et ensemble des cours de formation annulés)

➤ **2 Enseignement et formation**

- Participation communale au syndicat scolaire La Baroche plus élevée de CHF 28'000.00 (moins d'élèves à Romont)
- Dédommagements pour le gymnase français difficilement prévisible (ne connaissons pas à l'avance les élèves qui optent pour cette filière)
- Fréquentation des écoles de musique en forte hausse (+ CHF 8'000.00)
- Création d'un poste de concierge à 40%
- Importants travaux d'entretien des immeubles (remplacement du brûleur et de la pompe, réparation des stores, de la balustrade des escaliers de la cave, nouvelles clés des casiers de la halle de gym suite à des pertes, remplacement des Eternits en façade sud, etc.)

➤ **3 Culture et loisirs**

- Subvention au syndicat de la culture comptabilisée auparavant sous l'administration
- Amortissement de la place de jeux de Frinwillier

- La sortie des aînés a été annulée et remplacée par l'envoi de bon cadeau de CHF 30.00/personne auprès des commerces locaux. Ce cadeau a été entièrement financé par la commune, ni les bourgeoisies, ni la Paroisse n'ont été sollicitées.
  
- **4 Santé**
  - Leasing des 3 défibrillateurs
  - Création d'un nouveau compte « COVID-19 » qui regroupe tous les frais liés à cette pandémie tels que l'achat de masques, de produit désinfectant, de distributeurs, etc.
  
- **5 Prévoyance sociale**
  - Le canton prend en charge le 50% des coûts des ALFA des personnes sans activité lucrative et les communes le 50% restant. Pour notre commune cela représente CHF 6.00/habitant.
  - La participation communale à la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale est de CHF 10'000 inférieure au montant budgété
  - Mise en place des bons de garde qui a rencontré un franc succès (17 demandes enregistrées à ce jour). Le canton rembourse le 69% via la compensation des charges.
  
- **6 Transport et télécommunications**
  - Lancement de l'étude pour la réfection du chemin du canal à Frinvillier par le bureau d'ingénieurs WEL Consulting
  - Entretien courant des routes plus important que prévu suite à un hiver rigoureux
  - Entretien hivernal des routes plus élevé pour lequel nous n'avons aucune influence
  - Participation aux frais des membres du groupe de travail pour la création d'un syndicat des chemins de la montagne
  - Participation communale aux frais des transports publics inférieure au budget
  
- **7101 Service des eaux**
  - Achat d'un déshumidificateur
  - Davantage d'achat d'eau à la commune d'Evilard pour la réfection du tunnel T3 de la N16 / refacturé à Marti Travaux Spéciaux
  - Constructions de nouveaux immeubles pas entièrement terminés donc moins d'encaissement de taxes uniques de raccordement
  
- **7201 Traitement des eaux usées**
  - Plus de vidanges de fosses septiques / refacturées aux propriétaires de chalets
  - Constructions de nouveaux immeubles pas entièrement terminés donc moins d'encaissement de taxes uniques de raccordement
  
- **7301 Gestion des déchets**
  - Imputation du salaire du cantonnier pour l'entretien des déchetteries
  - Subvention pour le syndicat des berges de la Suze inférieure aux prévisions
  - Achat de 2 poubelles Robidogs pour la montagne
  
- **8 Economie publique**
  - Réfection du sentier pédestre qui mène au fortin de Frinvillier
  - Dividende de la Clientis et des BKW légèrement au-dessous des prévisions
  
- **9100 Impôts généraux**
  - Dans l'ensemble le budget est bien respecté et on n'enregistre pas encore de diminution d'impôts sur le revenu des personnes physiques (COVID-19).

- On note une diminution d'impôts sur le bénéfice mais davantage d'impôts sur la fortune et à la source.
- **9101 Impôts spéciaux**
  - Plus de rentrées sur les ventes d'immeubles.
  - L'encaissement de 2<sup>ème</sup> piliers quant à lui est stable.
- **9300 Péréquation financière**

Le versement de la Péréquation financière est conforme aux prévisions excepté la dotation minimale qui dépend de la moyenne des communes bernoises et les prestations complémentaires pour la perte en cas de fusion. Pour rappel, le canton verse :

  - le 100% de 2014 à 2018
  - le 75% de 2019 à 2020
  - le 50% de 2021 à 2022
  - le 25% en 2023
- **9610 Intérêts**
  - Nos dettes étant régulièrement amorties, on note une diminution des intérêts sur les dettes à long terme
  - A signaler également que l'encaissement des intérêts moratoires par les impôts est plus importants que prévu
- **9630 Biens-fonds du patrimoine financier**
  - Achat d'une nouvelle machine à laver le linge
  - Pose d'un écran et d'un beamer au centre communal
  - Réfection importante des immeubles (peinture, aménagement d'un local pour la société de gym, problème d'eau chaude, ouverture d'une porte de secours, etc.)
  - Annulation de manifestations privées donc perte de rentrées sur les locations
  - Réévaluation des valeurs officielles à hauteur de CHF 19'310 financée par un prélèvement sur la réserve de réévaluation qui s'élève au 31 décembre 2020 à CHF 1'168'374. Cette dernière devra être entièrement dissoute d'ici 5 ans.

Avant de passer au vote, voici encore quelques informations :

Fortune au 31 décembre 2020	CHF	2 908 130.49
Investissements nets	CHF	73 696.00
Fortune nette par habitant	CHF	4 932.33
Résultat du FS Alimentation en eau	CHF	41 715.48
Résultat du FS Traitement des eaux usées	CHF	-3 855.99
Résultat du FS Gestion des déchets	CHF	1 605.33
Résultat du FS Tourisme	CHF	59.01
Résultat du compte général	CHF	70 129.41
Soit un résultat du compte global de	CHF	109 653.24

M. xx demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il est donc décidé de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes 2020 tels que présentés.

**3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :**

➤ **Aménagement de 3 places de parc à l'école de Plagne**

*M. xxx, responsable du dicastère des finances, prend la parole :*

Le 15 décembre 2018, l'assemblée communale de Plagne a voté un crédit de CHF 30'000.00 pour l'aménagement de places de parc à l'école de Plagne

Les dépenses consenties se montent à CHF 12'285.65.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

➤ **Rénovation du logement au 2<sup>ème</sup> étage, des dalles, de l'ancienne laiterie et de la place de jeux de l'école de Plagne**

*M. xxx, responsable du dicastère des finances, prend la parole :*

Le 6 décembre 2010, l'assemblée communale de Plagne a voté un crédit de CHF 45'000.00 pour la rénovation du logement au 2<sup>ème</sup> étage, des dalles, de l'ancienne laiterie et de la place de jeux de l'école de Plagne.

Les dépenses consenties se montent à CHF 28'267.80.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

➤ **Réfection logement sous les combles école de Plagne + isolation toiture, aménagement local archives**

*M. xxx, responsable du dicastère des finances, prend la parole :*

Le 2 mai 2019, l'assemblée communale de Sauge a voté un crédit de CHF 90'000.00 pour la réfection du logement sous les combles de l'école de Plagne ainsi que l'isolation de la toiture et l'aménagement du local d'archives.

Les dépenses consenties se montent à CHF 98'952.25.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

➤ **Révision de l'aménagement local**

*M. xxx, responsable du dicastère des finances, prend la parole :*

Le 8 décembre 2014, l'assemblée communale de Sauge a voté un crédit de CHF 80'000.00 pour la révision de l'aménagement local.

Les dépenses consenties se montent à CHF 57'640.10.

Cet arrêté de compte ne doit pas être voté, il s'agit d'une information.

➤ **Nouvelle conduite chemin de la Scierie à La Heutte**

Nous avons constaté qu'une facture faisait encore défaut. Cette présentation sera donc reprise lors de la prochaine assemblée.

**4. Discuter et approuver le règlement du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable »**

Le règlement dont nous allons parler ce soir concerne l'énergie renouvelable. Un thème actuel qui permettra à la commune d'avoir une politique de promotion des énergies sur plusieurs niveaux qui seront développés, en particulier celui pour les propriétaires qui est d'ordre financier.

En 2017, sous l'égide de M. xxx qui était conseiller municipal nous avons engagé une première discussion avec des partenaires tels que le Parc Chasseral et le bureau d'ingénieur Planair. Nous avons déjà défini les différentes lignes directrices.

En 2018, la commune a signé la convention bernoise sur l'énergie (BEakom). Nous avons opté pour la première graduation. Si nous avons pris la troisième nous serions Cité de l'Energie comme la ville de Bienne. C'est un engagement qui est lourd financièrement et c'est pour cela que nous avons visé le niveau 1 qui est un objectif plus réaliste.

En 2019, nous avons fait la proposition « feuille de route et la conception directrice » et en 2021 nous voulons passer au concret c'est-à-dire proposer le règlement de l'énergie pour notre commune.

**Bases légales :**

- Loi fédérale sur l'énergie (Lene)
- Ordonnance fédérale sur l'énergie (Oene)
- Loi cantonale sur l'énergie (LCEn)
- Ordonnance cantonale sur l'énergie (OCEn)
- Règlement d'organisation de la commune de Sauge (RO)
- Mesures du BEakom

**Que trouve-t-on dans ce règlement :**

**Art 1.**

La commune de Sauge crée un fonds d'encouragement

- pour améliorer l'efficacité énergétique
- pour promouvoir les énergies renouvelables

**Qu'est qui est concernée :**

- Les énergies renouvelables par exemple le bois
- L'éclairage public : une mesure qui a déjà été prise par le conseil municipal est de restreindre l'éclairage la nuit mais aussi passé au LED
- L'efficacité énergétique
- L'isolation des bâtiments
- Le développement durable ainsi que la mobilité durable

**Art 2.**

**Alimentation du fonds d'encouragement.**

Le fonds est alimenté par la redevance communale sur la consommation d'électricité, calculée en fonction du nombre de KWh vendus (taxe existante sur le décompte annuel des BKW).

Bien entendu le conseil municipal peut l'utiliser par exemple prendre les trois quarts du montant en fonction des projets et on l'affecte au subsidie pour les projets privés. Cependant si nous avons l'obligation de prendre la totalité ce sera fait sans autre.

**Art 3.**

**Commission de l'énergie.**

La commission est nommée par le conseil communal.

- Président membre du conseil communal
- Un membre du conseil communal
- Trois citoyens (nes) ayant le droit de vote communal

Toute personne intéressée à prendre ce poste est invité à venir se présenter au bureau municipal.

**Art 3.**

**Commission de l'énergie.**

Tâches attribuées :

- Promouvoir le fonds
- Proposer l'octroi de subventions
- Proposer des solutions stratégiques à l'attention du conseil communal
- Représenter la commune pour la promotion de l'énergie

**Art 4.**

**Bénéficiaires :**

- Bâtiments privés, PPE
- Coopératives doit être composées de 75% de résidents de la commune et l'énergie doit être vendue sur le territoire de la commune.
- Coopératives
- Commune de Sauge

Bâtiment sur le territoire de Sauge avec propriétaire physique ou moral inscrit officiellement auprès de l'administration communale de Sauge.

**Autre critère :**

- Campagne de promotion d'énergie renouvelable et la mobilité douce dont vous trouverez dans le règlement.

**Article 7**

**Installations pouvant bénéficier d'une subvention :**

- Les panneaux solaires
- Chauffage solaire
- Isolation thermique du bâtiment
- Changement de chauffage

**Art 18.**

**Le montant de la subvention communale est mentionné dans l'annexe 1 du présent règlement.**

La subvention communale est cumulable avec celle du canton et de la Confédération.

Le conseil communal vous propose d'accepter ce règlement afin d'avoir un outil efficace pour la gestion de l'énergie et favoriser l'efficacité du développement durable.

Avez-vous des questions ?

*Mme xxx prend la parole :*

Qu'entendez-vous par mobilité douce ?

*M. xxx répond*

La mobilité douce nous l'avons laissée dans le concept pour le conseil municipal. Bien entendu si une organisation privée viendrait à proposer une solution de mobilité douce par exemple un déplacement en calèche, la commission peut proposer au conseil municipal de lui octroyer une subvention.

*M. xxx prend la parole*

A partir de quand entrera-t-elle en vigueur ?

*M. xxx répond*

Si c'est accepté ce soir, il faudra encore attendre les 30 jours d'opposition.

Cette année, le conseil municipal a prévu la moitié de la taxe des BKW.

Nous pourrons donc statuer sur des projets déposés.

Les subventions seront-elles rétroactives ?

Par pour les années antérieures. Si un permis de construire a été demandé en 2021 nous pouvons l'envisager. Nous vous encourageons à déposer une demande écrite auprès du secrétariat et nous étudierons votre cas.

Sont-elles cumulables avec les subventions cantonales et fédérales ?

Oui tout à fait.

M. xxx demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas, il est donc décidé de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve le règlement tel que présenté.

## 8. Divers et imprévus

*Le Président donne la parole à M. xxx*

Voici les informations suivantes :

- Le secrétariat sera fermé du 19 juillet 2021 au vendredi 13 août 2021.
- La sortie des aînés se fera si la situation sanitaire le permet.
- Le Clean-Up Day se déroulera le samedi 18 septembre 2021 sur les trois villages.
- Le 25 novembre 2021 aura lieu la prochaine assemblée municipale.

Avez-vous des questions ?

Ce n'est pas le cas.

Le Président remercie l'assemblée et le Conseil municipal.

Il clôt l'assemblée à 21 h 50.

**Municipalité de Sauge**

Le Président :

La secrétaire :

xxx

xxx